



## Cuisine équipée avec bail vide

Par **od75**, le **18/07/2013** à **14:57**

Bonjour, je loue un appartement en bail vide classique mais qui stipule cuisine équipée. Le four à lâché et le propriétaire refuse de le remplacer disant que le bail n'est pas en meublé. Cependant je paye un loyer pour une cuisine qui n'est plus équipée car sans four. Le propriétaire peut il légalement ne pas remplacer le four sans baisser le montant du loyer ?

***Tout dépend de savoir si le four est explicitement inclus dans la location ( à vérifier dans le bail ) ou s ' il est seulement " laissé à disposition "***  
***Si le four est " loué " , le proprio doit le changer ( vétusté? ) , sauf faute avérée de votre part***

Par **Vioviot**, le **27/11/2014** à **20:32**

Bonjour,

J'ai un peu le même problème. Mon frigo est tombé en panne, et le propriétaire via l'agence de location refuse de le changer. Sur mon bail il est inscrit qu'il s'agit d'un non meublé mais avec une cuisine aménagée et équipée (sans qu'il y ait précision des équipements mis à disposition) mais qui sont mentionnés toutefois dans l'état des lieux. Ai-je raison de vouloir faire changer mon frigo à la charge du propriétaire ?

Merci de votre aide !